

COMMUNE DE SAINT-MAIXANT

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 05 Mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Maixant s'est réuni en Mairie sous la présidence de M. Lucien GAZZIERO, Maire.

Date de convocation :

26 Février 2019.

Présents :

Mrs BALANS Christian, BERNADET Alain, PONCHATEAU Charles ; Mme LAGARDE Anita, Adjoint.

Mmes CHARDONNET Fabienne, GAURY Angélique, SERVAND Roseline ; Mrs DULUC Gérard, MEUNIÉ Jean-Christophe, MONIER Pascal, VIGNES Jean-Louis.

Pouvoirs :

M. ARDURAT Bruno à Mme LAGARDE Anita.

M. DUSSOULIER Alain à M. GAZZIERO Lucien.

Mme LE LAGADEC Magali à M. BERNADET Alain

Absents excusés:

Mmes BANOS Catherine, BELLOC Laure, ZAÏRI-AMARAL Virginie.

Absents

Mmes FABEIRO Nathalie.

Secrétaire de séance élu :

M. DULUC Gérard.

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 FEVRIER 2019

Le compte rendu est adopté.

1- DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

- DIA.33438.19.A0003 - APPORT EN SOCIETE VITON-JAMIN / SCI VILLA FOURNIER

Bien : Grange à rénover située sur un terrain de 124,00 m².

Adresse : 64 bis, Route de Gascogne 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AO84).

Propriétaires : Mme VITON Virginie et M. JAMIN Denys.

Prix : 25 000,00 €.

- DIA.33438.19.A0004 - VENTE TERRAIN MONIER / VERMEERSCH-NICOLLE

Bien : Maison de 137,00 m² située sur un terrain de 1 860,00 m².

Adresse : 16, Rue de Cariot 33490 SAINT-MAIXANT (cadastre : AA45, AA46 et AA50).

Propriétaire : M. et Mme MONIER Pascal.

Prix : 243 000,00 €.

La CdC du Sud Gironde a renoncé à son droit de préemption urbain sur ces biens.

2- PERSONNEL COMMUNAL

2.1- Heures Complémentaires

M. BALANS : le personnel communal a effectué les heures complémentaires suivantes aux mois de Février 2019 :

- Mme DUPA Isabelle : 19H30 ;
- Mme VERGNE Laetitia : 24H00.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à payer ces heures complémentaires à l'indice habituel de l'agent.

2.2- Départ à la retraite d'un agent de l'école

M. le Maire : Mme ARNAUD Bernadette, agent de l'école, partira à la retraite au 1^{er} Mai 2019. Elle sera remplacée par Mme PASTOR Estelle (actuellement contractuelle à temps non complet au sein du service école) qui sera titularisée début avril sur le poste. De plus, nous sommes toujours en attente de la décision de l'académie concernant la fermeture ou l'ouverture de la classe GS/CP.

3- COMPTE ADMINISTRATIF 2018

M. Le Maire : le résultat de l'exercice 2018 peut se résumer ainsi :

FONCTIONNEMENT		
a	TOTAL RECETTES	1 246 689,77 €
b	TOTAL DEPENSES	1 115 364,30 €
C (a - b)	RESULTATS 2018 (EXCEDENT)	131 325,47 €
d	RESULTAT ANTERIEUR (EXCEDENT REPORTE)	20 000,00 €
e (c + d)	RESULTAT GLOBAL OU CUMULE	151 325,47 €

INVESTISSEMENT		
a	TOTAL RECETTES	1 747 096,96 €
b	TOTAL DEPENSES	618 344,92 €
c (a - b)	RESULTAT 2018 (EXCEDENT)	1 128 752,04 €
d	RESULTAT ANTERIEUR (EXCEDENT REPORTE)	485 926,68 €
e (c + d)	RESULTAT GLOBAL OU CUMULE	1 614 678,72 €
f	RAR RECETTES	176 967,00 €
g	RAR DEPENSES	1 755 800,00 €
h (e + f - g)	RESULTAT FINAL	35 845,72 €

Section de fonctionnement :

- les taux communaux des taxes locales ne seront pas augmentés ;
- l'excédent sera conservé en section de fonctionnement pour faire face à l'incertitude liée à la réforme de la Taxe d'Habitation. De plus, la section d'investissement n'aura pas besoin de ce virement pour s'équilibrer en 2019.

Section d'investissement :

- toutes les subventions à venir n'ont pas été inscrites dans les Restes à Réaliser Recettes car nous n'avons pas reçu tous les arrêtés attributifs définitifs de subventions.
- le FCTVA s'élèvera à environ 62 000,00 € en 2019 ;
- concernant l'aménagement du bourg, les travaux de Génie Civil d'ORANGE ont été revus à la baisse.
- un nouveau tracteur et une nouvelle épareuse devront être achetés. Il faudra compter environ 100 000,00 € TTC.
- les dépenses et les recettes seront équilibrées sans utiliser l'excédent reporté des années précédentes (485 926,68 €).

4- CESSION DE PARCELLES « HAMEAU DU GRAND CHEMIN »

M. le Maire : lors de la création du lotissement « Le Hameau du Grand Chemin », il avait été prévu que la société GIRONDINE DE LOTISSEMENT cède à la Commune des parcelles situées hors du périmètre du lotissement pour la mise à l'alignement de fait.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à signer l'acte de cession à titre gratuit des parcelles AA 182 et AA 202.

5- CONVENTION DE MAITRISE D'OUVRAGE TEMPORAIRE DES RESEAUX AVEC LE SDEEG

En application de la loi 85-704 du 12 Juillet 1985 et afin de faciliter la coordination du chantier, M. le Maire propose de déléguer au SDEEG la Maîtrise d'Ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de télécommunications car il est également Maître d'Ouvrage des travaux effectués sur le réseau de distribution publique d'électricité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Désigne le SDEEG comme Maître d'Ouvrage unique des opérations de GENIE CIVIL ORANGE – TRAVERSEE DU BOURG ;
- Autorise M. le Maire à signer la Convention d'organisation temporaire de la Maitrise d'Ouvrage – Opération d'effacement des réseaux de télécommunications ;
- Autorise M. le Maire à signer le détail estimatif d'un montant de 99 103,00 € TTC.

6- TRAVAUX

M BERNADET : l'entreprise SOBECA (pour le compte du SDEEG) va commencer les travaux pour l'enfouissement des réseaux à compter du 21 Mars prochain. Ils devraient se terminer début Août 2019. Entre temps, le marché public de l'Aménagement du Bourg sera lancé. La durée prévisionnelle des travaux est estimée entre 4 et 6 mois.

7- RAPPORT DES SYNDICATS

7.1- Syndicat Intercommunautaire de Collecte et de Traitement des Déchets Ménagers (SICTOM)

M. BERNADET : la dernière réunion du SICTOM a eu lieu le 13 Février 2019.

8.1.1- Résultats de l'exercice 2018

Fonctionnement : 406 816,00 € (résultat antérieur reporté : 780 091,18 €).

Investissement : - 32 395,00 € (résultat antérieur reporté : - 164 666,55 €).

8.1.2- Orientations budgétaires 2019

- Investissements prévus dans la collecte des ordures ménagères : renouvellement d'une Benne à Ordures Ménagère (BOM) ; achats de bacs à puces (pour le secteur en Redevance Incitative) ; financement d'une étude d'optimisation de gestion des déchets (optimisation des tournées de collecte).
- Déchèteries : création d'une déchèterie sur la Commune de Saint-Symphorien ; agrandissement de la déchèterie de Langon ; aménagement de la déchèterie de Bazas.
- Transfert/Transport : remplacement d'un véhicule poids lourd.
- Pôle technique de Fargues : garanties financières car Installation Classée pour la Protection de l'Environnement (ICPE) ; renouvellement de deux caissons servant à transporter les ordures ménagères au centre d'incinération ASTRIA de Bègles ; extension de la plateforme de compostage des déchets verts.

8.1.3- Création d'une Société Publique Locale (SPL)

La SPL permettra de créer un centre de tri répondant aux nouvelles obligations en matière de tri qui entreront en vigueur en 2022. Les six Collectivités Girondines doivent délibérer pour la création de la SPL afin d'ouvrir le centre en 2020.

8.1.4- Ressources humaines

Consultation du Centre de Gestion pour la création d'un groupement qui permettra aux Collectivités de bénéficier de meilleurs tarifs auprès des mutuelles et des assurances pour les contrats de prévoyance santé.

Une réunion aura lieu le 27 Mars 2019 pour le vote du budget.

7.2- Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire de Langon (SISS)

M. BERNADET : la dernière réunion du SISS a eu lieu le 28 Février 2019.

7.2.1- Rentrée scolaire 2019

Lors du Conseil Municipal du 8 janvier 2019, il a été évoqué les nouvelles mesures décidées par la Région et susceptibles d'entrée en vigueur à la prochaine rentrée scolaire. Depuis, le SISS a rencontré des élus régionaux et les choses ont évolué :

- Pour bénéficier d'un transport scolaire, chaque élève doit s'acquitter de 136,00 € par an auprès de la Région, et 20,00 € sont ensuite reversés aux AO2. Il était prévu de supprimer ce reversement, mais 15,00 € seront finalement redistribués aux AO2.
- Il était prévu que le montant de l'inscription des élèves domiciliés à moins de 3 kms ou étant considérés comme hors secteur scolaire serait de 500,00 €. Finalement, la situation restera inchangée (pas de surcoût).

7.2.2- Résultats de l'exercice 2018

Fonctionnement : 307 918,92 € (résultat antérieur reporté : - 303 761,91 €).

Investissement : - 273 328,08 € (résultat antérieur reporté : 525 289,13 €).

7.2.3- Participation de la Commune en 2019

La participation pour 2019 sera de 18 742 € (14 439,92 € en 2018). Cette augmentation s'explique par une hausse de la population (1 925 en 2019 contre 1 889 en 2018) et une augmentation du nombre d'élèves (122 en 2019 contre 103 en 2018). En revanche, il n'y aura pas d'augmentation des taux.

7.3- Syndicat Intercommunal d'Assainissement (SIA) de St Macaire

M. le Maire et M. PONCHATEAU: dans le cadre du renouvellement de la concession par délégation de l'exploitation du service public de l'assainissement collectif et suite à l'analyse de l'offre de la SOGEDO par la société ICARE (voir Conseil Municipal du 05 Février 2019), une réunion a eu lieu le 01 Mars 2019. Des représentants de la SOGEDO (dont le Directeur Général) sont venus spécialement de Lyon pour modifier leur offre.

7.4- Communauté de Communes (CdC) du Sud Gironde

Maison de Santé : Une réunion a eu lieu avec les professionnels de santé pour revoir le projet.

7.5- Chalets d'urgence

Une personne qui vivait à Verdélais occupe actuellement un des chalets d'urgence. Elle a un bébé de 6 mois. La Maison Départementale de la Solidarité et de l'Insertion (MDSI) de Cadillac suit ce dossier et le CCAS de Verdélais a été contacté.

8- RAPPORT DES COMMISSIONS

8.1- Urbanisme

Périmètre délimité des abords du Domaine de Malagar et de l'église de Saint-Maixant

M. le Maire : la loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine du 7 juillet 2016 (dite « loi LCAP ») a créé une alternative aux actuels rayons de protection de 500 mètres : les Périmètres Délimités des Abords (PDA). Les PDA ont vocation à adapter les servitudes de protection aux enjeux patrimoniaux territorialisés et à la réalité du terrain.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Code du Patrimoine, notamment les articles L. 621-30 et suivants ainsi que les articles R. 621-92 à R. 621-95 ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme de la Commune de Saint-Maixant ;

Vu les nouveaux Périmètres Délimités des Abords (PDA) du Domaine de MALAGAR et de l'Eglise de Saint-Maixant proposés par l'Architecte des Bâtiments de France ;

Considérant que les Périmètres Délimités des Abords proposés par l'Architecte des Bâtiments de France sont plus adaptés à la réalité du terrain et aux enjeux patrimoniaux et paysagers des abords de ces deux monuments que les actuels rayons de protection de 500 mètres (le périmètre autour de ces monuments est réduit).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Décide de donner un avis favorable sur les Périmètres Délimités des Abords du Domaine de MALAGAR et de l'Eglise de Saint-Maixant proposés par l'Architecte des Bâtiments de France.

8.2- Restauration Scolaire

M. DULUC : au dernier pointage, il reste 10 familles avec des impayés pour la période du 10 Décembre 2019 au 18 Janvier 2019 et pour une somme totale de 374,00 €. Il s'agit souvent des mêmes personnes qui font souvent preuve de mauvaise foi.

La Commission va réfléchir sur un règlement pour la gestion des paiements afin de pouvoir appliquer une procédure en cas d'impayés. Un projet sera présenté lors du prochain Conseil Municipal.

La meilleure solution pour limiter les impayés est de faire adhérer les gens au prélèvement automatique.

9- DIVERS

9.1- Contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) par le SDIS 33

Vu le projet de convention établi pour une durée d'un an et renouvelable deux fois par tacite reconduction ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Autorise M. le Maire à signer la convention relative à la réalisation par le SDIS de la Gironde des opérations de contrôle des Points d'Eau Incendie (PEI) publics et à la gestion administrative des points d'eau incendie privés.

9.2- Avis sur la suppression du passage à niveau n°62 sur la Commune de Saint-Macaire

Vu le dossier d'enquête publique ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Emet un avis favorable sur la suppression du passage à niveau n°62 (PN 62) sur la commune de Saint-Macaire.

9.3- Courrier de l'Association des Côtes de Garonne - Classement UNESCO

M. le Maire : l'Association des Côtes de Garonne souhaite classer les paysages viticoles des coteaux auprès de l'UNESCO. Pour cela, elle sollicite un soutien financier des Communes afin de mener à bien ce projet (voir Conseil Municipal du 05 Février 2019). Le Conseil décide de ne pas donner suite.

9.4- CVLV Pôle Social Rural – Espace de Vie Social (EVS)

Le CVLV Pôle Social Rural sollicite la Commune pour une participation au fonctionnement de la structure sur l'exercice 2019 à hauteur de 1 150,00 €.

Mme GAURY indique que des ateliers ont eu lieu depuis la rentrée. La Mairie va contacter le CVLV pour savoir concrètement quels ateliers ont été mis en place.

9.5- Réunion pour le calendrier d'occupation de la salle des fêtes en 2020

La réunion avec les associations a eu lieu le Lundi 04 Mars 2019 à 20H30 à la Mairie. La réunion s'est très bien passée (le calendrier a été arrêté en une demi-heure).

10- QUESTIONS DIVERSES

Mme GAURY : une des animatrices du périscolaire a signalé qu'il y a souvent des déchets devant l'accueil périscolaire. M. BERNADET indique que ce n'est pas la première fois qu'on signale ce problème car les jeunes se réunissent souvent à cet endroit pour boire ou fumer. Le Service Technique doit régulièrement enlever les déchets.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 22H15

Tableau des signatures – Conseil Municipal du 05 Mars 2019

<p>M. Lucien GAZZIERO, Maire. <i>Pouvoir de M. Alain DUSSOULIER</i></p>	<p>M. Alain DUSSOULIER, CM. <i>Pouvoir à M. Lucien GAZZIERO</i></p>
<p>M. Christian BALANS, 1^{er} Adjoint.</p>	<p>Mme Magali LE LAGADEC, CM. <i>Pouvoir à M. Alain BERNADET</i></p>
<p>M. Alain BERNADET, 2^e Adjoint. <i>Pouvoir de Mme Magali LE LAGADEC</i></p>	<p>Mme Angélique GAURY, CM.</p>
<p>M. Charles PONCHATEAU, 3^e Adjoint.</p>	<p>Mme Nathalie LE GALL, CM.</p>
<p>Mme Anita LAGARDE, 4^e Adjointe. <i>Pouvoir de M. Bruno ARDURAT</i></p>	<p>Mme Laure BELLOC, CM.</p>
<p>Mme Catherine BANOS, 5^e Adjointe.</p>	<p>M. Jean-Louis VIGNES, CM.</p>
<p>Mme Roseline SERVAND, CM.</p>	<p>M. Bruno ARDURAT, CM. <i>Pouvoir à Mme Anita LAGARDE</i></p>
<p>M. Gérard DULUC, CM.</p>	<p>Mme Virginie ZAÏRI-AMARAL, CM.</p>
<p>M. Pascal MONIER, CM.</p>	<p>M. Jean-Christophe MEUNIÉ, CM.</p>
<p>Mme Fabienne CHARDONNET, CM.</p>	